

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 février 2025

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE - APPEL À PROJETS AU PROFIT DES COMMUNES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2025

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Romain DUPEYROU pouvoir à Gérard LEFEVRE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Séverine VACHON, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Marcel MOINARD pouvoir à Anne-Sophie GUICHET, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florent SIMMONET, Claire RICHECOEUR pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Johann SPITZ pouvoir à Jacques BILLY.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard LABORDERIE.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Emmanuel EXPOSITO, Christophe GUINOT, Elisabeth MAILLARD, Lucy MOREAU, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 FÉVRIER 2025

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE - APPEL À PROJETS AU PROFIT DES COMMUNES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2025

Madame **Séverine VACHON**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Semaine européenne du Développement Durable se déroule chaque année entre le 18 septembre et le 8 octobre. Pour ouvrir d'autres possibilités aux communes désireuses de monter une animation en fin d'année scolaire, une seconde période a été ouverte, du 30 mai au 30 juin chaque année.

Depuis 2015, en lien avec le Réseau Développement Durable des communes, la Communauté d'Agglomération du Niortais lance chaque année un appel à projets en direction des communes pour soutenir l'organisation d'évènements et les initiatives communales. Ainsi, plusieurs dizaines de communes au total se sont engagées dans des animations « développement durable », permettant de sensibiliser plusieurs milliers de citoyens, dont une grande majorité d'enfants (public cible).

Il est désormais proposé d'étendre la période de l'appel à projets à l'année calendaire, jusqu'au 15 novembre de chaque année en raison des nécessités comptables. Ce nouveau dispositif permettra de financer plus facilement des projets de fin d'année (plantations, etc.), mais aussi donnera plus de souplesse à la tenue des animations dans les communes.

Pour toute nouvelle animation, la commune peut ainsi faire le choix de s'inscrire ou non dans le cadre de la Semaine du développement durable.

La Communauté d'Agglomération du Niortais apportera une aide financière à hauteur de 500 € maximum par commune, bonifiée à 550 € par commune dans le cas où plusieurs communes décident de s'associer pour organiser un événement, ainsi qu'une assistance logistique, méthodologique et un appui dans la création et la diffusion des supports de communication.

Des crédits de fonctionnement sont inscrits au budget primitif 2025, soit une enveloppe globale de 15 000 € pour accompagner financièrement les communes.

Considérant que cet appel à projets, en direction des communes du territoire, participe à l'émergence d'une dynamique territoriale autour des enjeux du développement durable,

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le Règlement de l'appel à projets annexé à la présente délibération ;
- Autorise le versement de la somme d'un montant maximum de 500 €, bonifiée le cas échéant à 550 €, dans la limite des dépenses engagées pour chacune des communes sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets ;

- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer, le cas échéant, les documents afférents à sa mise en œuvre.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Séverine VACHON

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée